

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 10 octobre 2023 à 20h

Étaient présent(e)s : Chantal GUINET, Pascal HEGO, André JOBARD, Roland GACONNET, Julien TOURNERET, Samuel BESANCENOT, Lise LOMBERGER, Lætitia BIGOTTE-CHOULET, Émeline HUBLARD, Émilie BERNARD, Daniel FRANCOIS et Maxence COURIOL.

Etaient excusé(e)s : Madame Deschamps et Messieurs Chauvelot et Poincenot.

Pouvoir : Daniel Poincenot a donné procuration à Roland Gaconnet.

- Le quorum est atteint.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie Bernard.
- Vote du Compte rendu du 7 septembre 2023 : approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- Terrain de la commune

➤ **Délibération 1 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal n'autorise pas Madame le Maire à prendre décision concernant les demandes de location des parcelles ZV16 en l'absence d'informations officielles qui arriveront après le 19 octobre.

- France Ruralité

Madame la Sous-Préfète a réuni les Maires à Dampierre-sur-Salon mardi 26 septembre pour leur présenter le plan France Ruralités en 4 axes :

-Soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir ».

-La rémunération des aménités environnementales

-Apporter des solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates.

-La refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Le premier point serait une aide précieuse pour mener à bien notre projet salle des fêtes. Si nous sommes retenus, nous aurons l'ingénierie pour développer ce projet, pour la recherche de subventions, pour les réclamer après attribution ...

Nous avons jusqu'au 15 octobre pour inscrire notre projet sur la plateforme.

➤ **Délibération 2 :**

Après avoir entendu Madame le Maire présenter les objectifs du Plan France Ruralités, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à ce dispositif en tant que commune et d'inscrire le projet de salle socio-culturelle.

- **Rapport eau**

- **Délibération 3 :**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport eau présenté par Gaz et Eau valide ce rapport à l'unanimité.

- **Rapport assainissement**

- **Délibération 4 :**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport assainissement présenté par Gaz et Eau valide ce rapport à l'unanimité.

- **Travaux en forêt**

André Jobard présente les travaux prévus en forêt pour 2024 (programme géré par l'ONF).

- **Délibération 5 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix POUR et 1 abstention :

-approuve l'état d'assiette des coupes 2024 dans les parcelles de la forêt communale n° 1, 6, 7, 20, 25, 31, 45, 48 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes inscrites ;

-autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

- **Délibération 6 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles n° 6, 7, 25, 31, 45 et 48 ;

-autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

- **Délibération 7 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'ONF à réaliser, selon les procédures en vigueur, les contrats de vente pour les produits de faible valeur des parcelles n° 1 et 20, ainsi que pour les éventuels chablis isolés sur la forêt communale ;

- donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- **Délibération 8 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-destine le bois de chauffage marqué en parcelles n° 6, 7, 25, 31 et 45 à l'affouage

-autorise Madame le Maire à signer tout document afférent ;

-désigne trois garants de la forêt, pour la délivrance sur pied des bois d'affouage : André Jobard, Daniel Poincenot, Julien Tourneret.

- **Dépôt de gravats**

➤ **Délibération 9 :**

Après avoir entendu le Maire expliquer qu'il faut rationaliser le dépôt de gravats situé rue du Crobonot, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que seuls les gravats réutilisables dans les lignes de bois pourront être déposés directement en forêt avec accord de l'agent ONF et obligation de les étaler.

Informations

- **Déclaration d'aliéner**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la propriété sise AC 86,87,88,98295,101, 297.

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la propriété sise AB263-4, 373-4 (40 rue nationale)

- **Vente de bois**

La scierie Deschaseaux a acheté le lot pour un montant de 5002€HT ou 6002.40TTC.

- **Sécurité**

La commission sécurité s'est réunie le 14 septembre, Mr Goudier a proposé d'installer 3 compteurs de voitures et de vitesse dans le village : 2 sur la RD67 et un rue des peupliers.

Ensuite, nous pourrions envisager des actions.

20h48 : Julien Tourneret quitte la séance.

- **30 ans des pôles éducatifs**

Stéphanie Deschamps et Chantal Guinet ont participé aux tables rondes.

Conclusions :

Les pôles éducatifs sont des spécificités de la Haute-Saône.

Ils permettent des échanges constructifs pour les enseignants.

Il serait judicieux d'intégrer les services de la petite enfance dans les pôles.

- **Visite de Madame Charles, Sous-Préfète**

Nous lui avons présenté notre village, fait part de nos problèmes majeurs :

-La salle socio-culturelle : les travaux ne débuteront pas avant 2024-2025 car Madame Aventino nous a informés que de nouveaux emprunts n'étaient pas conseillés avant l'arrivée à échéance de crédits en cours.

-La défense incendie : La phase 1 et 2 du schéma communal de défense incendie a été élaboré à la demande de la CCVG qui a cette compétence. Le recensement des moyens existants s'avère être erroné.

Nous nous sommes déplacés :

- ✓ Au pôle éducatif
- ✓ A l'entreprise Faron
- ✓ A la Maison Familiale Rue des Prés
- ✓ A la salle polyvalente

- **Travaux impasse Rémy**

Les luminaires ont été installés. Ingénierie70 va pouvoir lancer les travaux de voirie.

- **Patrimoine vernaculaire**

- **Nouvelles ressources en eau : étude de la CCVG**

- **Rue de l'alouette :**

La taille de la haie a été effectuée côté route.

Des travaux de consolidation sont à envisager.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance

E. BERNARD